

TOURNOI VETERAN

42/50 ans Foot à 7

Stade Roland Robert

VFC STE THERESE

07 Décembre 2024

REGLEMENT DU TOURNOI

FOOTBALL A 7

Article 1 : Les Vétérans du VFC STE THERESE organise un tournoi de football à 7

Ce tournoi se déroulera toute la journée du Samedi 07 Décembre 2024 sur le stade Roland Robert situé à la Possession à partir de **8H30**, Il est placé sous le signe, du fair-play, de la convivialité et de la fraternité.

Article 2 : Les engagements devront parvenir au responsable du tournoi, en complément de la fiche jointe

Seules les **10 premières équipes** par catégorie d'âge (42/50 Ans) à jour de leur règlement seront retenues, les ententes entre club Vétérans sont possibles.

Article 3 : Joueurs autorisés à jouer

Les équipes devront présenter des joueurs qualifiés pour la saison 2024

Article 4 : Tous les joueurs, dirigeants devront être assurés. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

Article 5 : Système de l'épreuve

Le règlement du tournoi est celui du football à 7 établi par la FFF. Toutefois, quelques modifications ont été apportées à savoir :

- **Le tackle sous toutes ses formes est strictement interdit**
- Le gardien ne peut se saisir du ballon à la main dans le cas d'une passe en retrait, sinon coup franc direct à 13 mètres face au but, avec mur à 6 mètres
- Relance à la main ou au pied sur ballon posé au sol
- Tous les coups francs sont directs, le mur à six mètres
- La remise en jeu à la touche se fait au pied
- Un but ne peut être marqué directement sur une rentrée de touche
- La Règle du hors-jeu n'est pas appliquée

Les équipes sont constituées de 10 joueurs au maximum dont 3 remplaçants qui peuvent entrer à tout moment.

Article 6 : Déroulement- Durée des rencontres- Classement et Qualification

Les équipes seront réparties en 2 poules. Toutes les rencontres dureront 1 fois **10 minutes**, sauf la finale, 2x **10 minutes**. Le temps sera géré par la table de marque. La matinée sera consacrée aux matchs de poule, l'après-midi aux matchs de classement et finales.

Le classement à l'intérieur des poules sera établi comme suit :

Victoire : 4 points ; Nul : 2 points ; Défaite : 1 point ; Forfait : 0 point

En cas d'égalité, il sera tenu compte, dans l'ordre : de la différence de but particulière, de la différence de but générale, de la meilleure attaque, de la meilleure défense, de la moyenne d'âge la plus élevée ; en cas d'égalité à nouveau, il sera procédé à une série de 3 tirs aux buts puis finish

A l'issue de la matinée, après enregistrement des résultats, les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour les **phases finales**, les autres pour les **poules consolantes**.

Les phases finales de l'après-midi se dérouleront avec ½ finale, Finale pour déterminer les places de 1 à 4 et matchs de classement pour les places de 5 à 10

Pour les phases finales et match de classement, en cas d'égalité, il sera procédé à une série de 3 tirs aux buts effectué par 3 joueurs ayant terminé la partie.

L'arbitrage sera assuré par des **arbitres de la LRF** ainsi que par des **bénévoles licenciés** de chaque équipe.

Article 7 :

Seules les équipes disputant un match pourront pénétrer sur le terrain, à l'appel de leur nom

Les équipes devront disposer de **2 jeux de maillots de couleur différente et ballons**

Article 8 : Règlement Financier

Les droits d'engagement sont fixés à 10€ par joueur (10 joueurs maxi). Seules les feuilles d'engagement accompagnées du règlement seront prises en compte, le règlement de l'inscription pourra être effectué soit par chèque à l'ordre du VFC STE THERESE ou par espèce et un reçu vous sera remis

Article 9 : Tirage au sort

Le tirage au sort des poules aura lieu le **Mercredi 27 Novembre 2024 à 18H30** au Stade Roland Robert. Les équipes participantes sont invitées au tirage au sort.

Article 10 : Organisation pratique du Tournoi

Le tournoi débutera à 8h30 précises le 07 Décembre 2024

Le rassemblement des équipes est fixé à 7h30 au stade Roland Robert pour émargement.

Il se terminera par la remise des récompenses, suivi du pot de l'amitié.

Article 11 : Restauration- Buvette

Un arrêt déjeuner est prévu de 12h00 à 14h00.

Toute la journée, la buvette fonctionnera pour vous proposer bouchons, frites, sandwiches, coca, jus, etc...

Des tables seront aménagées pour votre confort, si possible à l'ombre

Article 12 : Récompenses

Toutes les équipes seront récompensées par l'attribution d'une coupe.

Article 13 :

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront jugés par le Comité d'Organisation qui se réserve le droit de l'amender en cas de nécessité. Toutes les équipes adhérent de fait à ce règlement par leur inscription définitive.

BON TOURNOI

A TOUS